

Séance du 17 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept mai à vingt heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Geneviève **HERBEPIN**, Jean-Claude **GENGLER**, Ligia **HODY**, Stéphanie **BATAILLON**, Isabelle **MAYEN**, Nadine **MELLET**

Excusé : René **GIPPET**

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 10 mai 2018

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2018.

REVISION DU TARIF DES EAUX 2018/2019

M. le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs du service des Eaux. Il est proposé de maintenir les tarifs actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi les nouveaux tarifs du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 :

1. Le droit fixe indépendant de la quantité d'eau est fixé à :
 - **20 €** par an pour tout branchement d'un diamètre inférieur à 30 mm
 - **61 €** par an pour tout branchement d'un diamètre égal ou supérieur à 30 mm
2. Le prix du m³ d'eau consommé est fixé à la somme de **0,65 €**
3. La redevance à payer dans le cas où le compteur d'eau serait détérioré à la suite d'une négligence de l'utilisateur (protection insuffisante contre le gel par exemple), est fixée à **100 €**.
4. Le droit de réouverture d'un abonnement précédemment interrompu ou l'ouverture d'un compteur neuf est fixé à **50 €**.

M. le Maire informe le Conseil qu'une campagne de contrôle visuel des compteurs va être lancée au moment de la relève annuelle des compteurs.

INSTAURATION DU TARIF DU SERVICE PERISCOLAIRE

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer le tarif de ce service pour l'année scolaire 2018/2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

FIXE le tarif du périscolaire de la façon suivante :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi

7h30 à 8h30 = une unité

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

16h10 à 17h20 = une unité

Lundi-mardi-jeudi

17h20 à 18h30 = une unité

Vendredi

17h20 à 18h00 = une unité

Quotient familial	L'unité
0 à 600	1.52 €
601 à 1100	2.02 €
➤ A 1100	2.53 €

INSTAURATION DU TARIF DU SERVICE CANTINE 2018/2019

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer le tarif de ce service pour l'année scolaire 2018/2019,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

FIXE le prix du repas pour l'année scolaire 2018/2019 à **3.85 €** (trois euros quatre-vingt-cinq centimes),
DECIDE d'appliquer un forfait de **2.00 €** (deux euros) par enfant pour la prise en charge d'enfants, qui fourniront leur repas. Séverine POËTE précise que les enfants devront obligatoirement apporter un repas, les enfants ne pourront en aucun cas bénéficier uniquement de surveillance
DECIDE d'appliquer une majoration de **3.85 €** sur chaque repas non validé 48 heures à l'avance.
Séverine POËTE va organiser une réunion d'information le 14 juin prochain pour les familles nouvellement inscrites à l'école. Le recrutement du cuisinier est en cours, le jury doit rencontrer les candidats au poste le samedi 2 juin.

CANTINE/PERISCOLAIRE – REGLEMENT

Suite à l'arrêt des TAP pour la rentrée 2018/2019, Séverine POËTE demande au Conseil de bien vouloir approuver le nouveau règlement incluant uniquement les services cantine et périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier le règlement comme précisé ci-dessus.

APPROUVE le nouveau règlement des services cantine/périscolaire 2018/2019, applicable à compter du 3 septembre 2018.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016/2017,
PRECISE que ce rapport peut être consulté au secrétariat de mairie.

RD 14 – TRANSFERT DE DOMANIALITE DE ROUTES

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L131.4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans un souci de continuité d'itinéraire et eu égard à la fonction de desserte locale de la section de RD14, il apparaît opportun de procéder avec le Département de l'Isère à un transfert de domanialité, il s'agit du transfert dans le domaine public communal de la section de la RD 14 entre PR.5+351 à 5+480.

Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte assurées par les voies concernées, il n'y a donc pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ACCEPTE les transferts de domanialité suivants :

- Le transfert dans le domaine public communal de la section de RD 14 entre les PR 5+351 et PR 5+480.

DECLARATION PREALABLE – POSE DE VOLETS ROULANTS – POSE DE NOUVELLES FENETRES LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu la vétusté des volets et fenêtres de deux logements communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE M. Le Maire de déposer des déclarations préalable pour :

- Le bâtiment 1, rue de Fourvière – changement des fenêtres, pose de volets roulants et enlèvement des volets existants
- Le bâtiment 11, place de la mairie - changement des fenêtres, pose de volets roulants et enlèvement des volets existants

AUTORISE M. Jean-François DUBOIS à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

LISTE PREPARATOIRE DU JURY CRIMINEL

Comme chaque année, la cour d'appel de Grenoble demande à la commune de procéder au tirage au sort des jurés pour éventuellement figurer sur la liste annuelle du jury criminel établie au titre de l'année 2018 pour le ressort de la Cour d'assises de l'Isère.

Geneviève HERBEPIN est chargée de procéder au tirage au sort de trois administrés :

Mme JOURDIER Elisabeth, Mme VACHER Maude et M. RODRIGUES Anthony sont tirés au sort.

A titre d'information, comme l'année dernière, la commune est en charge de procéder au regroupement du nom des jurés des communes de Saint-Victor de Morestel et de Brangues et de les transmettre au Tribunal de Grenoble avant le 14 juillet prochain.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – GITE MORGET – 227, rue du Bois de Solière – 1^{er} étage

Séverine POETE, Ghislaine POZZOBON et M. le Maire ont rencontré Mme HECQ qui leur a présenté un bilan financier et technique de la gestion du gîte. Dans l'ensemble, les utilisateurs semblent satisfaits de la prestation, hormis quelques ajustements. Le gîte n'attire pas les clients escomptés car il n'est pas proposé le repas du soir. La clientèle visée sera dorénavant les entreprises locales et les personnes en déplacement.

Au vu du bilan financier, il est proposé d'établir une convention d'occupation précaire,

M. le Maire donne lecture du projet de convention et demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après discussion,

A l'unanimité,

CHARGE le Maire d'établir et de signer une convention d'utilisation précaire, d'une durée de 23 mois, avec Mme Sylviane HECQ, chargée de la gestion du gîte Morget, aux conditions suivantes :

- Location mensuelle de 200 € à compter du 1^{er} juin 2018,
- Compteur ERDF, eau et connexion internet au nom du Gîte Morget
- Rien ne doit être entreposé dans la cour, l'accès doit être libre.

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) DES TOURBIERES DE L'ISLE CREMIEU

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative du préfet, de la DDT et LO PARVI, il a été présenté aux élus locaux le 26 avril 2018 à CREMIEU, le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est Lyonnais.

Les cartes détaillées des projets d'APPB de chaque commune ont été distribuées lors de cette rencontre, puis adressées au maire par courrier avec le compte-rendu de la réunion et le diaporama présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'engager l'instruction du projet d'APPB sur les tourbières de la commune :

- La tourbière du Vert
- La tourbière des Léchères à la Gorge

ADMISSION EN NON-VALEUR – Budget EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (état joint), du budget EAU :

De l'exercice 2014, pour un montant total de 4.70 €.

De l'exercice 2015, pour un montant total de 1.70 €

Soit un total de **6.40 €**

Motif : montant inférieur au seuil de poursuite

DON DE LA PARCELLE 227AC17

M. Marcel NAPOLEON souhaite faire don, à la commune, d'une parcelle située à Faverges.

Isabelle MAYEN sort de la salle des délibérations.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer et de procéder au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL,

11 Pour

2 Abstentions

Considérant qu'il s'agit d'un don,

ACCEPTE le don de la parcelle section 227AC n° 17 d'une superficie 416 m²,
PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune,
CHARGE M. Le Maire de signer l'acte à intervenir auprès de l'Office Notarial de MORESTEL (Isère),

RESILIATION BAIL LOGEMENT COMMUNAL 1, rue de FOURVIERE

M. Le Maire informe le Conseil du départ de Mme Alexia BLONDIAUX du logement communal qu'elle occupait 1, rue de Fourvière, à compter du 24 juin 2018.
LE CONSEIL MUNICIPAL décide de conserver ce logement pour installer le futur cuisinier en cas de besoin.

DPU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne pas appliquer le droit de préemption pour la vente
M. BERT Christophe et Madame CHRISTIN Fanny
Parcelle 227AC 71 et 72
Au profit de M. NOBLECOURT Romain et Mme GONTARD Marion.

RECRUTEMENT D'EMPLOIS D'ÉTÉ

Considérant la nécessité de recruter des emplois pour cet été. Monsieur le Maire précise que deux jeunes travailleront pour la commune cet été.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE M. Le Maire de contacter l'agence d'intérim TEMPORIS de la TOUR DU PIN, en vue du recrutement de deux agents techniques, à temps complet au SMIC.

CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE

A ce jour et malgré les relances auprès des services, aucune décision relative à la construction de la gendarmerie n'est prise. A ce jour la municipalité est toujours en attente de la réponse d'un courrier envoyé au mois de février.

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire, et après établissement d'un programme de rénovation dont les principaux objectifs sont :

- ne pas modifier profondément le bâtiment,
- La mise en accessibilité reste la priorité des travaux (voir le diagnostic réalisé en 2013 par la commune,
- La lutte contre les déperditions de chaleur (chaud / froid)
- Sur le niveau 2, le secteur de l'ancien pôle maternel devra répondre à un besoin de mutualisation (ex : salle informatique mutualisée avec le 3^{ème} âge). Accueil du périscolaire du matin et du soir, d'animations sportives et culturelles...),
- Extension du préau,
- Amélioration de la convivialité de la salle de bibliothèque et l'ouvrir à d'autres domaines (espace d'anciens objets de l'école),
- Création de locaux sociaux pour le personnel de la crèche,
- Création d'un abri fermé pour les jouets extérieurs de la crèche.
- Le périscolaire susceptible d'utiliser ces locaux accueille des enfants de moins de 6 ans.

M. Le Maire informe le conseil qu'il va consulter les maîtres d'œuvre suivants :

- ARCHICUBE
- AMURIMMO
- PICCOLI

Il précise que cette consultation sera également ouverte et libre sur le site de la commune et qu'un avis de publication sera mis sur un journal d'annonce légale.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** sera prochainement informé du résultat de cette consultation.

FETE DE LA MUSIQUE 2018

La fête de la musique se déroulera, comme les années précédentes, au stade de Bracon le 21 juin. Le spectacle débutera à 19h. M. Le Maire demande aux conseillers d'être présents dès 18h00 pour assurer l'accueil des spectateurs.

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- ✚ A participé à la CLI de la centrale de CREYS MALVILLE pour assister à la présentation de l'ASN. Tout s'est bien déroulé
- ✚ Demande l'aide des conseillers pour la distribution du FLASH INFO
- ✚ Va déplacer les deux plans de la commune. Un sera installé sous le four vers la fontaine ronde à Faverges, le second en face de la salle des fêtes de Faverges.

Philippe **FILLOD**

- ✚ A demandé pour la troisième fois à l'entreprise PAILLET de reprendre les travaux du chemin doux à Mollard-Viret
- ✚ A demandé l'intervention de la société BLANC de procéder à l'élagage sur la commune début juin.

Séverine **POETE**

- ✚ Invite les conseillers à la fête des « Taps » qui se déroulera le 6 juillet à 19 heures à la salle des fêtes de Creys. En effet, certains intervenants présenteront les activités suivies par les enfants au cours de l'année.
- ✚ Rappelle la fête de l'école qui se déroule le 29 juin et sera suivi d'un feu d'artifice.

Jean-Claude **GENGLER**

- ✚ Souhaiterait la réhabilitation des WC publics de Creys. M. Le Maire charge les conseillers de se rendre sur place et d'apporter des projets. En attendant, il demande que les WC soient nettoyés au karcher une fois par semaine.

Pierre **VACHER**

- ✚ Demande que le bosquet de la place de Creys soit enlevé. Accord du Conseil.

Alain **SUBIT**

- ✚ Organise la sortie vélo du Conseil le 1^{er} septembre prochain.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A assisté à l'assemblée générale de la bibliothèque. Le bureau est satisfait, le nombre d'adhérents est stable.
- ✚ Demande la liste des personnes de plus de 70 ans susceptibles de participer aux formations « informatique » organisées par le Centre social.
- ✚ Rappelle la réunion relative au futur collège de Briord le 24 mai à 18h30
- ✚ Annonce la journée nationale des U8-U9 (USCM) le 09 juin à Creys.

Stéphanie **BATAILLON**

- ✚ Relais la demande des habitants de la rue des Fontaines, qui se plaignent de la vitesse des automobilistes.

Nadine **MELLET**

- ✚ Et Ligia HODY ont assisté à la conférence territoriale des solidarités du Haut Rhône Dauphinois.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL
LE LUNDI 25 JUIN 2018 A 19 H**